

## COMMISSION : SENIORS

PV N° : 29 – 2017/2018 DU : 19/04/2018

PAGE 1/2

**Animateur :** Monsieur Jean-Charles GUIGUEN

**Membres présents :** MM. Patrick BOURABIER - Jean-Marie SARDAIN

**Membre excusé :** Monsieur Philippe BRANDY

-----

**Le PV n° 28 de la réunion de la commission SENIORS en date du 12/04/2018 est approuvé sans observation.**

-----

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (art.188 et 190 des R.G. de la F.F.F.) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique **obligatoirement avec en-tête du club**. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes, toujours selon les dispositions de l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

### SOUS COMMISSION DES CHAMPIONNATS

#### Dossiers transmis par la Commission Départementale de Gestion du District :

- **Le club des AIGLES ROUGES D'ANGOULEME qui évolue en Séniors Départemental dans la poule E de 4<sup>ème</sup> Division,**

Ce club n'ayant toujours pas régularisé sa situation financière, la pénalité sportive qui doit lui être appliquée est le retrait **de 3 points** pour la journée de championnat des 14 et 15 Avril 2018.

Cette mesure ne pourra être appliquée que 2 fois.

Par la suite, la Commission Départementale Financière statuera.

### FORFAITS

#### Séniors Départemental 4 – (Amende de 40 Euros)

Poule F : CO LA COURONNE (3) du 15/04/2018 (1<sup>er</sup> Forfait)

## COMMISSION : SENIORS

PV N° : 29 – 2017/2018 DU : 19/04/2018

PAGE 2/2

### Séniors Départemental 5 – (Amende de 30 Euros)

- Poule B : FC HTE CHARENTE (3) du 15/04/2018 (3<sup>ème</sup> Forfait)
- Poule B : US ETAGNAC (2) du 15/04/2018 (2<sup>ème</sup> Forfait)
- Poule D : JS MAGNAC (2) du 15/04/2018 (1<sup>er</sup> Forfait)
- Poule D : US BALZAC (2) du 15/04/2018 (2<sup>ème</sup> Forfait)
- Poule E : FC AUBETERRE/MONTBOYER 1 (2) du 15/04/2018 (1<sup>er</sup> Forfait)

### Séniors Départemental 5 – (Amende complémentaire 60 Euros)

- Poule B : FC HTE CHARENTE (3) du 15/04/2018

## INFORMATIONS DIVERSES

- Courriel de SL CHATEAUBERNARD, du 13/04/2018, Monsieur Fabrice ARNEAU, pris note,
- Courriel de CO LA COURONNE, du 13/04/2018, Monsieur Jacques DENIER, pris note,
- Courriel de US BALZAC, du 13/04/2018, Monsieur Stéphane LAVIE, pris note,
- Courriel de FC HAUTE CHARENTE, du 14/04/2018, Monsieur Sébastien GIBON, pris note,
- Courriel de JS GARAT/SERS/VOUZAN, du 08/04/2018, Monsieur Joël MOREAU, pris note,
- Courriel de JS SIREUIL, du 19/04/2018, Monsieur Guy BURBEAUD, pris note,
- Courriel de LA GENTE, du 17/04/2018, Monsieur Sébastien PALMIER, pris note,
- Courriel de FC SUD CHARENTE, du 17/04/2018, Monsieur Yoann CHANTEL, pris note,
- Courriel de ENT. S. ELAN CHARENTAIS, du 17/04/2018, pris note.
- Courriel de FC CHABANAIS EXIDEUIL, du 17/04/2018, Monsieur Marcel BUISSON, pris note,
- Courriels de US ETAGNAC, des 13 et 16/04/2018, Monsieur Gérard OUVRIER-BONNAZ, pris note,
- Courriel de FC FONTAFIE, du 16/04/2018 Madame MAGALI FREIRA, pris note,
- Courriel de AS CLAIX, du 13/04/2018, Madame Danièle GARCIA, pris note,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 22

L'Animateur : Jean-Charles GUIGUEN

Le Secrétaire : Jean Marie SARDAIN